



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Délibération n° 82-2022
Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 25
Votants contre : 0
Abstentions : 5

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DITTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Camille DAEL à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DITTSCH.

Absent : Françoise TURMEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACCORD CADRE QUARTIER DE LA GARE

Exposé des motifs :

La Ville de Bernay a lancé la consultation afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement du quartier de la gare. Cette consultation a été publiée sur la plateforme centraledesmarches.com, au BOAMP et au JOUE le 24 juillet 2022 sous la forme d'un accord cadre à marchés subséquents. Cette forme de contrat permet à la Ville de réaliser une consultation pour l'ensemble d'un projet, les réalisations prenant par la suite la forme de marchés dits subséquents.

L'accord cadre est décomposé en trois lots et fixe un maximum sur la totalité du contrat de 6 000 000 € HT.

A l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, l'accord-cadre a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres aux entreprises suivantes :

Lots	Libellés	Entreprises attributaires
1	VRD – assainissement – mobilier	Viafrance
2	Réseaux secs – éclairage	Bouygues
3	Espaces verts	Vallois

Il revient désormais au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les accords-cadres ainsi que les marchés subséquents.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'appel public à la concurrence envoyé le 21 juillet 2022 et publié au BOAMP et au JOUE le 24 juillet 2022

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu la décision d'attribution prise par la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 septembre 2022

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée,
Considérant les décisions d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres
Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à signer lesdits marchés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

Ulrich SCHLUMBERGER, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC et Pascal GRIHAULT s'abstiennent

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les accords-cadres à marchés subséquents comme suit :

Lot	libellé	Entreprise attributaire
1	VRD – assainissement – mobilier	Viafrance
2	Réseaux secs – éclairage	Bouygues
3	Espaces verts	Vallois

- **DE DELEGUER** à Madame le Maire la possibilité de signer les marchés subséquents et l'ensemble des avenants avec les entreprises attributaires

Pour copie certifiée conforme